REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux

Direction Aménagement et urbanisme

Séance du 22 avril 2021

DELIBERATION N°CC2021/050

Elaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Chartres métropole

Nombre de Conseillers en exercice : 111

Présents : 97

Votants : 106

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 22 avril à 19h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Chichester à Chartrexpo, sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président.

Date de convocation : 16/04/2021

Etaient présents : Mme Aline ANDRIEU, M. Thomas BARRE, M. Gérard BESNARD, M. Benjamin BEYSSAC, M. Paul BINEY, M. Dominique BLOIS, Mme Badiha BOUNOUADAR, M. Jean-Claude BRETON, M. Vincent BOUTELEUX, M. Alain BOUTIN, Mme Nicole BRESSON, Mme Rita CANALE, M. Jean-Marc CAVET, M. Michel CHARPENTIER, M. Michel CIBOIS, M. Maurice CINTRAT, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Soumaya DARDABA, M. Thierry DESEYNE, Mme Marie-Pierre DAVID, Mme Hélène DENIEAULT, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Didier GARNIER, M. Jean-Pierre GORGES, Mme Florence GOUSSU, M. Frédéric GRAUPNER, M. Jacques GUILLEMET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Emilie GUILLEMIN, M. Hervé HARDOUIN, M. Thomas LAFORGE, Mme Evelyne LAGOUTTE, M. Jean LAMOTHE, M. Patrick LE CALVE, M. Pascal LECLAIR, M. Marc LECOEUR, M. Christophe LETHUILLIER, M. Richard LIZUREY, M. Serge LE BALC'H, M. Olivier MARCADON, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, M. Rémi MARTIAL, M. Guy MAURENARD, Mme Isabelle MESNARD, M. Eric MOULIN, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, M. Fabrice PELLETIER, M. Dominique PETILLON, M. Jean-Louis PHILIPPE, Mme Mylène PICHARD, M. Gilles PINEAU, M. Jean-François PLAZE, M. Pierre-Marie POPOT, M. Romain ROUAULT, M. José ROLO, Mme Josiane SAISON, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Olivier SOUFFLET, M. Dominique SOULET, M. Cédric TABUT, M. Mickaël TACHAT, M. Max VAN DER STICHELE, Mme Agnès VENTURA, Mme Bénédicte VINCENT, Mme Isabelle VINCENT, M. Alain BELLAMY, M. André BELLAMY, M. Guillaume BONNET, Mme Michèle BONTHOUX, Mme Marie BOURGEOT , M. Aziz BOUSLIMANI, M. Victor-Franck BRIAR, Madame Magalie CATHELINEAU, M. Alain CHOUPART, M. Benoît DELATOUCHE, Mme Karine DORANGE, Mme Amandine DUNAS, M. Jacky GAULLIER, M. Florent GAUTHIER, M. Armindo GOMES, M. Daniel GUERET, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Christophe LEROY, M. Laurent LHUILLERY, Mme Martine MOKHTAR, Mme Jacqueline ROBBE, M. Etienne ROUAULT, M. Nicolas VANNEAU.

Etaient representés : M. Philippe BAETEMAN par pouvoir à M. Thomas LAFORGE, M. Philippe BARAZZUTTI par pouvoir à M. Alain BELLAMY, Mme Mayléa EDMOND par pouvoir à Mme Michèle BONTHOUX, M. Kamel EL HAMDI par pouvoir à M. Benjamin BEYSSAC, Mme Sophie GORET par pouvoir à Mme Karine DORANGE, Mme Annick LHERMITTE par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, M. Ladislas VERGNE par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT, M. Pascal EDMOND par pouvoir à Mme Badiha BOUNOUADAR, M. Jean-Paul RAFAT par pouvoir à M. Jacques GUILLEMET.
Mme Corinne BRILLOT représenté par M. Damien DELACHAUME, M. Eric DELAHAYE représenté par Mme Claudine LALLEE, M. Claude GALLET représenté par Mme Martine REAU.

Etaient excusés : Mme Mathilde BRESSY, Mme Virginie CHAUVEL, M. Gaël GARREAU, M. Emmanuel LECOMTE.
Etait absente : Mme Catherine PEREZ.

"Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, en application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative." La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil.
Madame Soumaya DARDABA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné e pour remplir cette fonction qu' elle a accepté.
Bernard ORTS, Directeur Général des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Du registre des délibérations du Conseil de Chartres Métropole a été extrait ce qui suit :

M. GAUTHIER expose,

Le 28 janvier 2021, le Conseil communautaire de Chartres métropole a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) faisant suite à la loi relative à la transition énergétique pour la Croissance Verte promulguée le 17 août 2015 et les décrets en découlant.
Dans ce cadre, la collectivité s'est donnée comme priorité dès cette année le lancement de l'élaboration d'un Projet alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle de la collectivité et en concertation avec tous les acteurs concernés, ceci en réponse aux différents constats des besoins et enjeux majeurs sur le territoire en matière d'agriculture durable et d'alimentation de qualité. Par ce biais, la collectivité souhaite d'une part, répondre à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial et d'autre part, participer à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts. Au travers de ce PAT, la collectivité souhaite aborder ainsi 3 dimensions fondamentales :

- Dimension économique : installation d'agriculteurs, diversification des productions, développement d'outils de transformation adaptés, création de nouveaux emplois à travers la création de nouvelles filières.
- Dimension sociale et solidaire : éducation alimentaire, création de liens, favoriser la réinsertion afin de créer des vocations, démocratie alimentaire, accès pour tous à une alimentation saine et de qualité, justice sociale, travail en coût global afin d'arriver à un prix juste, pour tous les acteurs.
- Dimension environnementale : accompagnement dans l'évolution des pratiques alimentaires, amélioration de la qualité de l'eau, lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion du foncier, énergies renouvelables, augmentation des produits sous signe de qualité, circuits courts, atténuation et adaptation au changement climatique, préservation des sols, de la biodiversité et des paysages.

De plus, la collectivité souhaite se positionner en tant que facilitateur entre tous les acteurs du territoire et notamment entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les acteurs de la société civile et les consommateurs.
Enfin, afin de pouvoir être reconnu officiellement Projet Alimentaire Territorial par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation d'une part et par la Région Centre-Val de Loire d'autre part, Chartres métropole devra s'engager à répondre, au fur et à mesure de l'élaboration de son PAT, aux prérequis nécessaires.

Avis favorable de la commission Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable réunie le 13 avril 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 4 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, BOUSLIMANI, Mmes BONTHOUX, CATHELINEAU

DECIDE de prescrire l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial en concertation avec tous les acteurs concernés,

AUTORISE le Président ou son représentant à engager toutes les démarches et les procédures correspondantes à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial et notamment la réalisation d'un diagnostic, la mise en place d'une stratégie territoriale ainsi que d'un plan d'actions.

Date d'envoi en préfecture : 27/04/2021
Date de retour préfecture : 27/04/2021
Identifiant de télétransmission : 028-200033181-20210422-lmc154285-DE-1-1

Pour expédition certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Bernard ORTS

CHARTRES MÉTROPOLE